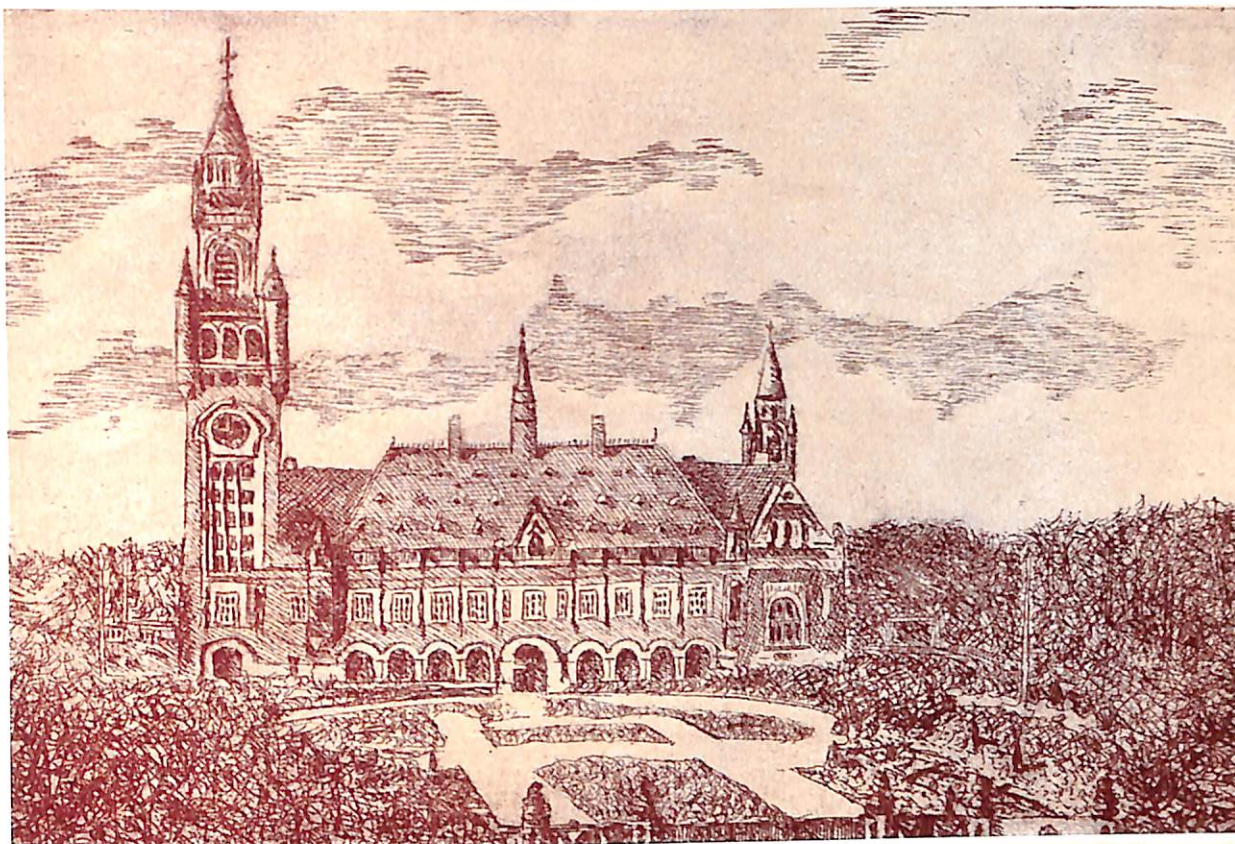


LA HAYE 15-21 JUIN 1950



F. E. LOUWAGE

TROISIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE  
POUR  
LA RÉPRESSION DU FAUX-MONNAYAGE

XIX<sup>e</sup>  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DE LA  
COMMISSION INTERNATIONALE  
DE POLICE CRIMINELLE

# COMMISSION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE

---

## Président

M. F.-E. LOUWAGE (Belgique),  
Inspecteur Général au Ministère de la Justice, à Bruxelles.

## Vice-Présidents

- MM. BILANCIA Francesco, Chef de la Division de Police Judiciaire et Administrative au Ministère de l'Intérieur à Rome.  
HOOVER John Edgar, Director of the Federal Bureau of Investigation, Washington.  
KIUKAS Urho, Chef de la Police Finlandaise, Ministère de l'Intérieur, Helsinki.  
KOLENC R., Chef des Services Criminels au Ministère de l'Intérieur, Belgrade.  
MALDONADO PARILLI Jorge, Directeur Général de la Sécurité Nationale, Caracas.  
YUMAK Azmi, Chef du Bureau Central de Police Criminelle, Ministère de l'Intérieur, Ankara.

## Secrétaire général

M. L. DUCLOUX, Préfet honoraire (France).

## Rapporteurs généraux

- MM. HOWE R.M. (Grande-Bretagne), Assistant-Commissioner C.I.D. New Scotland Yard, Londres.  
MULLER W. (Suisse), Chef de la Sûreté et de la Police Criminelle de la Ville de Berne.  
SÖDERMAM H. (Suède), Directeur de l'Institut National de Police Technique, Stockholm.

## Rapporteurs

- MM. GOOSSEN G.P., Directeur Général-Adjoint de la Police Néerlandaise, La Haye.  
HERFELT J.C.A., Chef de la Police de la Ville de Copenhague.  
HOMAYOUNFAR Faradjollah, Directeur Général des Affaires Administratives, Ministère de l'Intérieur, Teheran.  
JOHNS W.F., Chef de la Police de l'Etat d'Australie du Sud, Adélaïde.  
LEEMANS P., Commissaire Général aux Délégations Judiciaires, Bruxelles.  
LEONTARITIS Théo, Directeur des Services Criminels, Ministère de l'Ordre Public, Athènes.  
MARABUTO Paul, Commissaire Divisionnaire, Secrétariat Général de la C.I.P.C., Paris.  
SANNIE Charles, Directeur du Service de l'Identité Judiciaire à la Préfecture de Police, Paris.  
WOOD S.T., Commissioner of the Royal Canadian Mounted Police, Ottawa  
ZAKI Mohammed, Directeur de l'Identité Judiciaire, Ministère de l'Intérieur, Le Caire.

# DÉLEGATIONS PRÉSENTES

## COMMISSION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE

- MM. LOUWAGE F.-E., Président.  
DUCLOUX L., Secrétaire Général.  
ADLER J.-A., Chef du Service de Documentation sur les Contrefaçons et Falsifications.  
MARABUTO P., Rapporteur.  
NEPOTE J., Adjoint au Secrétaire Général.

## ANTILLES NEERLANDAISES

- M. ELLIS J.J.A., Procureur Général, Gouvernement des Antilles Néerlandaises, Willemstad, Curaçao.

## AUSTRALIE

- MM. JOHNS W.F., Commissioner of Police for the State of South Australia, Adelaide.  
KING W.H., Inspector, Adelaide, South Australia.

## AUTRICHE

- MM. WALTERSKIRCHEN F., Conseiller au Ministère Fédéral de l'Intérieur, Vienne.  
SLANCAR K., Conseiller à la Direction de la Police, Vienne.  
GRASSBERGER R., Professeur de Criminologie à l'Université de Vienne.

- WEWALKA F., Avocat Conseil de la Banque Nationale d'Autriche à Vienne.  
KURZ H., Inspecteur en Chef de la Banque Nationale d'Autriche à Vienne.

## BELGIQUE

- MM. LOUWAGE F.-E., Inspecteur Général au Ministère de la Justice, Président de la C.I.P.C.

LEEMANS P., Commissaire Général aux Délégations Judiciaires à Bruxelles.

VERLINDE G.-A.-F., Directeur de la Monnaie, Ministère des Finances à Bruxelles.

LAMAL P., Représentant de la Banque Nationale de Belgique.

## BIRMANIE

- M. HLA BAW M. Sc., Assistant-Director of Police, Scientific Bureau, C.I.D. Burma, Insein.

## BOLIVIE

- M. URRIOLAGOITIA A., Secrétaire de l'Ambassade de Bolivie, à Paris.

## CANADA

- M. WRIGHT J.A. (Major), de la Royal Canadian Mounted Police.

## DANEMARK

- MM. HERFELT J.C.A., Chef de la Police de la Ville de Copenhague.

DE MAGIUS F.C.V., Chef du Bureau Central National Danois, Rigspolitiichefen, Copenhague.

NIELSEN N.P., Directeur du Monnayage de l'Atelier Monétaire Royal.

THAL JANTZEN V., Ingénieur de la Banque Nationale de Danemark.

## EGYPTE

- MM. SOBHI H., Directeur Général de la Sécurité Publique, Le Caire.

ZAKI M., Directeur du Service d'Identité Judiciaire, Le Caire.

HASSAN M.Y., Commandant du Bureau Egyptien de Police Criminelle Internationale, Le Caire.

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

MM. WEST J., Legal Attache, American Embassy, Paris.

BAUGHMAN U.E., Chief of the Secret Service Treasury Department, Washington (D.C.).

SPAMAN G.H., American Embassy, Paris.

### FINLANDE

M. KIUKAS Urho J., Général, Chef de la Police Finlandaise, Helsinki.

### FRANCE

MM. DUCLOUX L., Préfet honoraire, Secrétaire Général de la C.I.P.C.

DESSAUX R., Directeur de la Police Judiciaire à la Préfecture de Police.

SANNIE Ch., Chef du Service d'Identité Judiciaire à la Préfecture de Police.

LEVAILLANT J., Directeur des Services Techniques au Ministère de l'Intérieur.

SPOTTI L., Commissaire Divisionnaire à la Direction des Services de Police Judiciaire de la Sûreté Nationale.

COUTURIER H., Commissaire de Police, Chargé du Bureau Central National à la Direction des Services de Police Judiciaire de la Sûreté Nationale.

BENHAMOU E., Commissaire Principal à la Direction de la Police Judiciaire, Sûreté Nationale.

FAUCONNIER P., Ingénieur Chimiste en Chef de l'Administration des Monnaies et Médailles, Paris.

### GRANDE-BRETAGNE

Sir Harold SCOTT, Commissioner of Police of the Metropolis, New Scotland Yard, London.

M. HOWE R.M., Assistant Commissioner C.I.D., General Reporter I.C.P.C., New Scotland Yard.

### GRECE

M. LEONTARITIS Th., Chef du Bureau Central National de Grèce, Athènes.

### ETATS FEDERES D'INDONESIE

M. POUTSMA L.H.J., Chef du Secrétariat de la Javase Bank, Amsterdam.

### IRAN

MM. DERAKHCHAN Ahmad, Chef de la Section d'Instruction et d'Education du Bureau de Police, Téhéran (2).

MEHDI SAMIY, Adjoint au Chef de la Section Etrangère de la Banque Melli, Téhéran.

### IRLANDE

M. WOODS G., Secrétaire à la Légation d'Irlande, La Haye.

### ISRAEL

MM. NAHMIAS Y.S., Deputy Inspector General, Tel Aviv, Israel.

NAPHTALI A., Assistant Director of Police, Scientific Police Section, Israel Police Forces, Tel Aviv.

NASSIE Y., Israel Consul, Amsterdam.

### ITALIE

MM. BILANCIA F., Vice-Préfet, Chef de la Division de Police Judiciaire et Administrative au Ministère de l'Intérieur, Rome.

DOSI G., Chef du Bureau Central National Italien de Police Internationale, Ministère de l'Intérieur, Rome.

RICCIARDELLI, Conseiller à la Cour, Attaché au Cabinet du Ministre, Garde des Sceaux, Rome.

ANDREINI A., Chef de l'Inspection Générale pour les Services Monétaires, Ministère du Trésor, Rome.

GUARRACINO G., Conseiller Juridique près la Direction Générale de la Banque d'Italie, Rome.

MOSCUCCI G., Directeur-Adjoint de l'Office de Fabrication des Billets de la Banque d'Italie, Rome.

### LIBAN

M. AYOUB A., Ministre du Liban à Bruxelles.

### LUXEMBOURG

MM. KAUFFMAN J., Avocat Général, Luxembourg.

GILSON J., Major, Commandant de la Gendarmerie et de la Sûreté Publique, Luxembourg.

### MEXIQUE

MM. GOROSTIZA José, Ministre du Mexique, Légation du Mexique, La Haye.

GONZALEZ DE LA LOZA F., Premier Secrétaire à la Légation du Mexique, La Haye.

### MONACO

M. REY Jean-Jacques, Consul Général de Monaco, La Haye.

### NORVEGE

- MM. WELHAVEN Kr., Préfet de Police, Oslo.  
KALTENBORN F.F., Chef de la Police Criminelle, Oslo.

HOLMEN Kr., Directeur de l'Imprimerie d'Etat, Banque de Norvège, Oslo.

### PAYS-BAS

- MM. VAN DER MINNE J.C., Directeur Général de la Police d'Etat Néerlandaise, Ministère de la Justice, La Haye.  
GOOSSEN J.P.G., Adjoint au Directeur Général de la Police d'Etat Néerlandaise, Ministère de la Justice, La Haye.  
KALLENBORN J.W., Directeur du Bureau d'Investigation Criminelle, Ministère de la Justice, La Haye.  
LANGENDAM S.G.C., Chef du Service des Télécommunications de la Police d'Etat Néerlandaise.

VAN DEN BRANDHOF M., Représentant de la Monnaie à Utrecht.

VAN DAM G.P., Directeur au Ministère des Finances, La Haye.

VAN LENNEP H.J., Représentant de la Banque Nationale des Pays-Bas, La Haye.

HUISMAN A.D. } Conseillers Techni-  
                  } ques de la Banque  
BUYN K.E.C.    } Nationale des Pays-  
                  } Bas, La Haye.

### PORTUGAL

- MM. LOURENÇO A., Directeur de la Police Internationale, Lisbonne.  
COIMBRA F., Professeur, Directeur de l'Institut de Médecine Légale de Porto.  
COELHO DIAS R., Inspecteur de la Police Internationale et de la Défense de l'Etat, Lisbonne.  
FERREIRA J., Inspecteur de la Police Internationale et de la Défense de l'Etat, Lisbonne.

### SAINT-MARIN

- M. ZWILLENBERG H.H., Consul Général de Saint-Marin à Amsterdam.

### SUEDE

- MM. SÖDERMAN H., Directeur de l'Institut National de Police Technique, Stockholm.  
ROS E., Préfet de Police, Stockholm.  
THULIN G., Inspecteur de la Police Nationale, Stockholm.  
HAGELBERG V., Chef des Archives Judiciaires, Stockholm.  
LANDIN N., Chef du Laboratoire de Police, Stockholm.

### SUISSE

- MM. MÜLLER W., Chef de la Police de la Ville de Berne.  
LUTHI W., Procureur Général de la Confédération Helvétique, Berne.  
VIBERT Fr., Chef de la Police du Canton de Genève.  
AMSTEIN A., Représentant du Ministère Public de la Confédération (Office central suisse pour la répression du faux-monnayage et du trafic illicite des stupéfiants), Berne.

HUBER H., Juriste Conseil de la Banque Nationale Suisse, Zürich.

### SURINAM

- MM. GRUNBERG E.E., Avocat Général près la Cour à Paramaribo.  
MENKE E.E., Inspecteur de la Police, Amsterdam W.

### TANGER

- MM. LEGRAND, Colonel, Chefs des Services de la Police, Tanger.  
WILBERS, Commissaire, Chef de la Sûreté, Tanger.

### TRIESTE

- MM. HARE W.R., Lt. Col. Deputy Director Public Safety, Trieste  
CARBONE A.R., Capt. Superintendent Criminal Investigation Division, Trieste.  
CORSI E., Vice Commissioner of the Venezia Giulia Forces, Trieste.

### TURQUIE

- MM. YÜMAK R.A., Directeur de la 5<sup>e</sup> Section à la Direction de la Sûreté Publique, Ankara.  
GÖZÜBÜYÜK A.P., Adalet Bakanligi, Ankara.

### VENEZUELA

- M. MALDONADO PARILLI Jorge, Directeur Général de la Police, Ministère de l'Intérieur (3).

### YUGOSLAVIE

- MM. KOLENC R., Chef des Services Criminels du Ministère de l'Intérieur, Belgrade.  
PERKOVIC B., Inspecteur au Ministère de l'Intérieur de la République Fédérative Populaire de Yougoslavie.  
UGRICIC M., Directeur de la Banque Nationale de la République Fédérative Populaire de Yougoslavie.  
KRNJAJIC T., Technicien de la Banque Nationale de la République Fédérative Populaire de Yougoslavie.

## OBSERVATEURS

### O.N.U.

- M. GROS Louis, Délégué auprès du Département des Affaires Sociales aux Nations Unies.

### AFRIQUE DU SUD

- MM. CHRISTIE J.K., Chargé d'Affaires Temporaire à la Légation de l'Afrique du Sud à La Haye.  
GERMISHUIZEN J.F., Secrétaire à la Légation de l'Afrique du Sud à La Haye.

### ALLEMAGNE OCCIDENTALE

(Zone Américaine)

- MM. GRIMSLEY Carl E., Chief Criminal Investigation Branch, Headquarters European Command APO 403 Allemagne.  
URTON U.C., Public Safety Branch Hicog Polaff Apo 757.  
BAKER R.L., Chief of Identification Section.

(Zone Britannique)

- MM. TIMMERMANS J., Office of the Public Safety, Advisor, 62 Headquarters C.C. G./B.E. Bünde B.A.O.R. 1.  
SHERMAN S.R., Zonal Narcotics Officer, Public Health, Bad Salzufen. B.A. O.R. 15.

(Zone Française)

- M. KURY A., Commissaire de Police auprès du Haut Commissariat.

*Experts adjoints (observateurs allemands)*

MM. HAGEMANN.  
VON SCHILLING.  
LEHNBACH.

### SARRE

- M. CHAUVIN J., Chef du Bureau Sarre de la C.I.P.C.

*Experts adjoints*

- MM. LACKMANN, Président de la Police en Sarre.  
TROST Th., Chef de la Police Criminelle en Sarre.

### COMMISSION INTERNATIONALE PENALE ET PENTENTIAIRE

- M. HOOYKAAS J.P., Avocat Général près la Cour de Cassation des Pays-Bas.

### INSTITUT INTERNATIONAL DE DEFENSE SOCIALE

- M. DOSI G., Chef du Bureau Central National Italien de Police Internationale, Ministère de l'Intérieur, Rome.

### ASSOCIATION INTERNATIONALE DE CRIMINOLOGIE

- M. SANNIE Ch., Directeur du Service d'Identité Judiciaire à la Préfecture de Police, Paris.

(1) Dans chaque délégation, le deuxième groupe de délégués a seulement assisté à la 3<sup>e</sup> conférence internationale pour la répression du faux-monnayage.

(2) N'a pu assister aux débats pour cause de maladie.

(3) A été empêché au dernier moment.

## PAYS ADHÉRENTS



AFRIQUE DU SUD, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BULGARIE, CANADA, CHILI, DANEMARK, EGYPTE, ETATS-UNIS D'AMERIQUE, FINLANDE, FRANCE, GRANDE-BRETAGNE, GRECE, GUATEMALA, HONGRIE, INDE, IRAN, IRLANDE, ISRAEL, ITALIE, LIBAN, LUXEMBOURG, MONACO, NORVEGE, PAYS-BAS, POLOGNE, PORTUGAL, SUEDE, SUISSE, TANGER, TCHECOSLOVAQUIE, TRIESTE  
(Zone anglo-américaine), TURQUIE, VENEZUELA, YOUGOSLAVIE.



# LA 19<sup>me</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA C. I. P. C.

## SÉANCE D'OUVERTURE

**P**RÉCÉDÉE de la 3<sup>e</sup> Conférence Internationale pour la répression du faux monnayage, la 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. s'est ouverte le 19 juin dans la salle des conférences de l'Académie du Droit International à La Haye.

M. le Docteur Tenking, Secrétaire Général du Ministère de la Justice, avait tenu à présider la séance d'ouverture. Il était accompagné des hautes personnalités suivante :

- M. le Vicomte D<sup>r</sup> L.H.K.C. Van Asch Van Wijck, Avocat Général près la Cour de Cassation;
- M. le D<sup>r</sup> Versteeg, Procureur Général de la Cour d'Assises de La Haye;
- M. J.C. Van der Minne, Directeur Général de la Police d'Etat Néerlandaise.

Dans son allocution d'ouverture, il rappelle d'abord en quelques mots les origines de la C.I.P.C. et, après avoir évoqué l'initiative prise en 1946 par le Président F.E. Louwage de reconstituer la Commission, il poursuit :

« Au cours des conférences intervenues  
« après la dernière guerre et notamment à  
« Bruxelles, Paris, Prague et Berne, vous avez  
« mis à l'ordre du jour les grands problèmes  
« sur lesquels se sont penchés avec un vif  
« intérêt la Police Judiciaire, le Ministère  
« Public, les criminologues, les psychologues  
« et criminalistes notoires du monde entier.  
« D'importantes résolutions ont été prises au  
« cours de vos assemblées et beaucoup d'Etats  
« ont sans aucun doute pu tirer profit du  
« travail de la Commission Internationale de  
« Police Criminelle.

« Le criminel international a été attaqué  
« avec succès, grâce à votre organisation, dans  
« cette lutte continuelle et jamais relâchée.

« Non seulement la lutte contre le criminel  
« international est un important aspect de  
« votre travail, mais par l'échange internatio-  
« nal d'idées dans le domaine de l'organisa-  
« tion de la Police, par l'application de nou-  
« velles méthodes d'investigation criminelle,  
« votre Commission a accompli un travail  
« admirable, dont chaque organisation de  
« police a pu profiter à l'intérieur de son  
« propre pays.

« Dans cette salle de l'Académie du Droit  
« International, où vous vous réunissez, Mes-  
« sieurs les Délégués, se rassemblent chaque  
« année un grand nombre d'étudiants de  
« nombreuses nationalités pour suivre les  
« cours de Droit International.

« Des Professeurs de célébrité mondiale ont  
« enseigné ici des théories pour la reconstruc-  
« tion pacifique et la collaboration de tous les  
« pays du monde.

« Votre organisation, Messieurs les Délé-  
« gués, a journallement pour tâche de proté-  
« ger l'humanité contre le criminel en partant  
« de ces théories et en vous laissant guider  
« par le but élevé que s'est assigné votre Pré-  
« sident, ainsi qu'il  
« l'a exposé dans les  
« résolutions ébau-  
« chées lors de l'as-  
« semblée de Berne.  
« Dans un monde  
« qui souffre encore  
« des conséquences de  
« la guerre, au cours  
« de laquelle la con-  
« ception de la digni-  
« té humaine a été  
« tellement amoin-  
« drie, vous avez, en  
« acceptant les réso-  
« lutions de votre  
« Président, lié étroi-  
« tement la tâche de  
« la Police du monde  
« entier aux droits  
« de l'Homme, ayant  
« bien conscience  
« qu'un monde paci-  
« fique ne pourra ja-  
« mais être recons-  
« truit par des actes  
« de violence.

« Aussi suis-je par-  
« ticulièrement heu-  
« reux de vous sou-  
« lenter la bienvenue, Messieurs les Délégués,  
« qui êtes arrivés jusqu'à nous de pays si  
« différents dans ce Palais de la Paix où  
« siège la Cour de Justice Internationale et  
« où l'on tâche d'aplanir les différends par  
« le Droit et non par la violence. Dans cet  
« édifice vivent le Droit International, la  
« compréhension et la collaboration interna-  
« tionale, qui sont tous deux si importants  
« pour votre organisation.

« Vous êtes venus en grand nombre aux  
« Pays-Bas, un petit pays qui, au cours des  
« siècles écoulés, a fait à ses dépens l'expé-  
« rience de l'exiguïté de son territoire et de  
« la nécessité impérieuse d'une collaboration  
« internationale sur le plan du droit.

« Je tiens seulement à vous remémorer  
« l'éminent juriste hollandais du 16<sup>e</sup> siècle,  
« Hugo de Groot, et ses ouvrages universelle-  
« ment connus « Ju-  
« re belli ac Pacis »  
« et « Mare liberum ».

« L'esprit de Hugo  
« de Groot se perpé-  
« tue dans ce pays et  
« dans cet édifice.

« Puisse l'atmo-  
« sphère qui y règne  
« contribuer à faire  
« réussir la dix-neu-  
« vième Conférence  
« de la Commission  
« Internationale de  
« Police Criminelle  
« qui doit servir les  
« intérêts de l'humani-  
« té entière ». (Ap-  
« plaudissements).

Répondant à ce dis-  
« cours de bienvenue,  
le Président Louwage  
déclara notamment :

« Depuis la recons-  
« titution de notre  
« Commission Inter-  
« nationale après la  
« dernière guerre  
« mondiale, et, je le

« crois même depuis la création en 1923 de  
« notre Commission, aucune Assemblée Géné-  
« rale n'a réuni, autant que celle-ci, d'aussi  
« nombreux délégués. Les Etats qui font  
« maintenant partie de la C.I.P.C. ont atteint  
« le chiffre record de 37 membres et 88 délè-  
« gués ou observateurs sont présents ici.

« L'accroissement du nombre des Etats qui  
« participent à notre œuvre internationale a  
« pour résultat que l'action de la Commission



M. le Dr TENKING, Secrétaire Général  
du Ministère de la Justice des Pays-Bas.



« s'étend sur la plus grande partie civilisée  
« du monde. Ceci parce que les divers pays  
« et les autorités de police du globe ont pu  
« constater que la coopération que nous avons  
« créée pour la lutte contre la criminalité in-  
« ternationale a été réalisée efficacement,  
« dans un esprit de concorde, dans la recon-  
« naissance du droit de l'Homme et des peu-  
« ples souverains.

« Je désire exprimer nos sincères remercie-  
« ments au Gouvernement Néerlandais, ainsi  
« qu'à vous Monsieur le Secrétaire Général,  
« pour votre très aimable invitation, ce qui  
« nous donne l'occasion de travailler à l'ombre  
« des tours du Palais de la Paix qui nous  
« rappelle que le jour est venu d'une compré-  
« hension mutuelle et d'une collaboration  
« universelle.

« Car c'est bien à une œuvre de paix que  
« nous tous, membres de la C.I.P.C., travail-  
« lons parce que nous cherchons à garantir  
« les Etats et les populations honnêtes contre  
« les actions entreprises par l'armée du crime  
« pour détruire le bien-être et la tranquillité.

« Dans ce pays exigü par ses frontières,  
« mais grand par les vertus ancestrales de  
« son peuple, nous trouverons l'inspiration et  
« le calme indispensables pour mener à bien  
« et développer les tâches que nous nous  
« sommes assignées.

« Nous n'oublierons pas que c'est dans ce  
« pays qu'a vécu le célèbre Grotius qui a fixé  
« les fondements du droit international et de  
« la compréhension mutuelle entre nations et

« dont les principes régissent toujours la ju-  
« ridiction internationale.

« Nous nous souviendrons également que  
« c'est ici, dans ce Palais de la Paix, que sont  
« exposés tant de conflits qui autrefois n'au-  
« raient trouvé d'autre règlement que dans  
« la guerre.

« Les obstacles à la paix, disait un philo-  
« sophe anglais, sont la volonté et les senti-  
« ments humains, les convictions humaines  
« les préjugés et les opinions des hommes.  
« C'est parce qu'aucun de ces obstacles  
« n'existe dans notre Commission que notre  
« œuvre a pu se créer et se développer avec  
« fermeté.

« Puissent la solennité de ces lieux, les aspi-  
« rations pacifiques de nos hôtes et notre  
« désir commun de nous entendre, nous pro-  
« curer les dispositions nécessaires pour réa-  
« liser nos buts.

« Les relations que nous entretenons avec  
« l'Organisation des Nations Unies deviennent  
« de plus en plus actives et étroites. Je suis  
« heureux de saluer ici, pour la seconde fois,  
« la présence du Délégué de l'O.N.U., M. Gros.

« Je salue spécialement aussi les nouveaux  
« Membres qui, pour la première fois, sont  
« venus de loin nous rejoindre pour coopérer  
« avec nous.

« Enfin, Monsieur le Secrétaire Général, je  
« vous remercie bien vivement d'avoir bien  
« voulu présider à l'ouverture de cette Ses-  
« sion ». (Vifs applaudissements).



## RAPPORT D'ACTIVITÉ

APRÈS que l'Assemblée eût unanimement désigné M. J.C. Van der Minne, Directeur Général de la Police d'Etat néerlandaise, pour assumer les fonctions de Vice-Président laissées vacantes par M. Van Asch Van Wijck son prédécesseur, appelé à de hautes fonctions dans la Magistrature, le Secrétaire Général L. Ducloux donne lecture de son rapport d'activité.

Après avoir rappelé que huit mois seulement séparaient les deux dernières Assemblées Générales, et remercié les Autorités Néerlandaises de l'effort qu'elles font en faveur de l'Office du faux monnayage, le Secrétaire Général poursuit :

« Pour résumer définitivement nos conversations sur ce point, je rappellerai simplement que nous nous sommes brusquement trouvés l'année dernière devant la nécessité de modifier la présentation de la Revue « Contrefaçons et Falsifications. »

« A cette époque, un grand établissement bancaire suisse nous avait avisé de son intention — déjà suivie d'un commencement d'exécution — de publier pour son compte des notices photographiques concernant exclusivement les monnaies en cours de validité.

« Présentée sous un volume réduit, cette collection devait être en effet beaucoup plus maniable, notamment pour les changeurs et caissiers travaillant à une cadence rapide.

« Nous avons reconnu la valeur de l'argument, et pour couper court à toute dualité d'efforts dans ce domaine, nous nous sommes donc engagés, d'accord avec les Etablissements Keesing, à doubler la Revue des Contrefaçons pour mettre au point une présentation plus pratique.

« Ce nouvel aménagement, étudié et réalisé en toute hâte, a inévitablement entraîné quelques erreurs et quelques retards dont nous nous excusons. Mais je tiens à donner l'assurance à tous nos adhérents et abonnés

« que le retard sera comblé, et que les possibilités d'erreur seront réduites au minimum dans les mois qui vont suivre.

« En ce qui touche à la Revue Internationale elle-même, nous sommes parvenus cette année à une plus grande régularité des tirages, et nous avons amélioré cette publication en y annexant périodiquement des listes d'articles choisis dans les revues et ouvrages que nous recevons de toutes parts, sur les matières qui nous intéressent. Ces articles sélectionnés constituent d'excellentes bases d'étude, et sont très appréciés ; mais leur traduction nous impose malheureusement une lourde besogne supplémentaire. J'indique, à titre de renseignement, qu'en moins de six mois nous avons déjà adressé 152 reproductions par micro-film à divers demandeurs.

« Là encore, en ce qui intéresse la tenue de notre Revue, je me fais un devoir de remercier chaleureusement les hautes Autorités qui veulent bien nous adresser des articles d'intérêt scientifique ou professionnel, et contribuer ainsi au rayonnement de la Commission Internationale de Police Criminelle.

« L'activité administrative du Secrétariat Général de la Commission se trouve également reflétée en partie, comme vous pouvez le constater, dans la préparation des rapports et des études d'intérêt commun qui figurent à l'ordre du jour de cette Assemblée.

« Au nombre des questions que nous avons été appelés à régler durant ces huit derniers mois en exécution des résolutions votées à Berne, et qui sont inscrites à l'ordre du jour, je vous signale la présentation du Code de Condensation, et du Règlement Général des Télécommunications.

« Ces deux ouvrages ont été mis au net, et vous sont proposés en langue anglaise et

« en langue française. Ils intéressent au premier plan l'avenir de nos liaisons pratiques de Police.

« Bien entendu, il ne s'agit encore que de projets, soumis dès à présent à votre approbation.

« Mais nous pensons que, sauf quelques légères retouches, ces projets devraient maintenant approcher de très près les formules définitives. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir par le détail dans nos discussions ultérieures.

« Au delà des efforts que nous déployons pour assurer journallement la bonne marche des liaisons entre tous les délégués, et pour maintenir le bon fonctionnement intérieur de ses services, nous nous efforçons cependant d'étendre toujours davantage le champ d'influence de la Commission et nous y parvenons quelquefois.

« C'est ainsi que nous pouvons escompter de nouvelles adhésions notamment en Améri-  
« que du Sud et sur le continent Asiatique.

« Bien qu'il s'agisse d'un pays relativement petit par le nombre de ses habitants, je tiens à signaler à ce propos l'adhésion de la Police de Monaco. La Commission, en ce qui la concerne, a en effet des raisons de considérer cet Etat comme l'un des plus grands, puisque c'est là qu'a pris naissance en 1914 l'idée de la coopération policière internationale.

« Dans le cadre de nos relations extérieures, et en dehors des rapports directs que nous entretenons couramment avec les hautes personnalités représentatives du Droit International, et de la Criminologie en général, la C.I.P.C. a été invitée à se faire représenter au Congrès de l'Institut International de Défense Sociale qui s'est tenu à Liège en octobre dernier. Elle est également conviée à assister au grand Congrès International de Criminologie prévu à Paris en septembre prochain.

« Enfin, le Conseil Economique et Social des Nations Unies a constitué un « Comité permanent d'études pour la prévention du

« crime et le traitement des délinquants », « Comité dans lequel prend place la C.I.P.C.

« Dans les trois cas nous avons répondu, nous comptons répondre aux appels qui nous sont adressés et fournir les rapports qui nous sont notamment demandés sur le rôle préventif de la Police, et l'adaptation sociale du délinquant.

« Nous demandons en conséquence à tous les délégués de vouloir bien continuer à nous communiquer toutes les observations nouvelles et les suggestions qu'ils pourraient avoir à fournir sur ce sujet, d'une actualité dominante.

« Il est bien évident, en effet, que nos rapports ne doivent pas exprimer seulement le point de vue de quelques-uns d'entre nous mais refléter au contraire autant que possible une conception d'ensemble basée sur de solides arguments professionnels.

« J'ajoute que les relations de la C.I.P.C. avec les Nations Unies tendent pour nous à une extension encourageante.

« La Commission des questions sociales nous a en effet informé le 6 avril dernier qu'elle avait pris en considération le projet de traité d'extradition et la résolution que nous avons adoptés lors de la 17<sup>e</sup> Assemblée Générale en 1948, en vue de l'établissement futur d'une Convention Générale.

« Par ailleurs, notre éminent collègue M. Edgar Hoover a représenté la Commission l'année dernière aux Nations Unies pour la défense de nos intérêts, en tant qu'Organisation admise au statut consultatif.

« Le Secrétariat Général, d'autre part, enverra prochainement un délégué à Lake Success pour participer aux débats de la Commission des Stupéfiants. Ce délégué aura pour mission de faire connaître officiellement notre rôle, nos possibilités pratiques et nos moyens de coordination dans la lutte contre le trafic illicite des stupéfiants. A cet effet, il ne manquera pas

« d'entrer en rapports avec M. Anslinger,  
« Chef du Service des Narcotiques aux Etats-  
« Unis.

« Enfin, nous désignerons également un  
« délégué pour assister à la fin de ce mois  
« à la Conférence organisée par l'Office Euro-  
« péen des Nations Unies à Genève, en vue de  
« l'organisation administrative et de l'élabo-  
« ration du statut juridique international des  
« Organisations non gouvernementales.

« Messieurs, il me reste encore, suivant la  
« règle, à donner à l'Assemblée un aperçu de  
« l'activité du Secrétariat  
« Général sur le terrain  
« professionnel.

« Cette activité comporte  
« quantité de besognes, pe-  
« lites et grandes, qu'il est  
« difficile d'évaluer sous la  
« forme de statistiques. Je  
« ne vous en infligerai pas  
« le détail.

« Je puis cependant pré-  
« ciser rapidement que de-  
« puis un an, le Bureau In-  
« ternationnal est intervenu  
« dans 950 cas individuels  
« et a effectué 207 diffu-  
« sions internationales.

« 92 malfaiteurs interna-  
« tionaux notoirement ré-  
« périmentés comme tels, ont  
« été signalés à l'attention  
« des Bureaux Centraux Na-  
« tionaux.

« Sur ces nombres, une vingtaine d'indivi-  
« dus ont été arrêtés grâce à nos interventions  
« et sept autres ont été identifiés par notre  
« fichier dactyloscopique.

« Enfin, dans la catégorie spéciale des stu-  
« péfiants, 52 cas de trafic nous ont été signa-  
« lés, qui nous ont permis d'établir à coup  
« sûr et de diffuser les signalements de 26  
« trafiquants habituels.

« Ces chiffres, encore modestes, suffisent à  
« démontrer l'efficacité d'une centralisation  
« bien comprise. Il me paraît intéressant de

« les illustrer comme je l'ai fait l'année der-  
« nière par quelques exemples récents :

« Premier exemple :

« En août 1949, une fausse coupure suisse  
« de 1.000 fr. est saisie à Genève sur un indi-  
« vidu qui déclare l'avoir reçue d'un certain  
« S..., résidant en Algérie. S... l'a reçue d'un  
« nommé L... qui la tient lui-même d'un nom-  
« mé H... Louis, de nationalité néerlandaise.  
« Animée par le Bureau International, l'en-  
« quête établit que H... se nomme en réalité  
« P... et qu'il est recherché pour un vol im-



Les Délégués pendant la lecture du rapport d'activité.

« portant commis aux Pays-Bas en 1947.  
« Arrêté à Philippeville en janvier 1950, il  
« sera donc extradé en Hollande, pour répon-  
« dre de ce vol, sans préjudice des poursuites  
« engagées dans l'affaire de faux monnayage.

« Deuxième exemple :

« En septembre 1949, la Police Canadienne  
« arrête à Montreal, pour trafic important de  
« stupéfiants, un nommé S... Michel, origi-  
« naire de la Colombie Britannique. Elle  
« communique au Bureau International ses  
« empreintes digitales et quelques renseigne-  
« ments relevés sur un carnet de poche appar-

« tenant au prévenu. Saisie de l'affaire, la  
« Police Shérifienne du Maroc établit que S...  
« se nomme en réalité A..., titulaire de cinq  
« condamnations en France et en Algérie. Il  
« a porté autrefois le faux nom de F... Louis,  
« et le fichier du Bureau International révèle  
« qu'il est recherché sous ce nom par la  
« Police Italienne, pour fabrication de fausse  
« monnaie à San Remo.

« Les Services de Police et de Justice au  
« Canada, au Maroc, en Algérie, en Italie et  
« en France sauront désormais à quoi s'en  
« tenir sur le nommé A..., dit S..., dit F...

« Troisième exemple :

« En janvier 1949, la Police Britannique  
« découvre, en gare de Londres, une malle à  
« double fond, dans laquelle sont dissimulés  
« 8.000 faux billets d'une livre sterling. L'en-  
« quête établit que cette malle a été expédiée  
« de Paris par un nommé H...felder. En liai-  
« son avec la Police Parisienne et la Police  
« Londonnienne, le Bureau International éta-  
« blit que l'expéditeur de la malle se nomme  
« en réalité H...berger, récidiviste du vol et de  
« l'escroquerie, précédemment condamné plu-  
« sieurs fois en Suisse, en Allemagne et en  
« Hongrie. Il est à nouveau arrêté à Paris  
« pour détention de faux passeport, et livré  
« ensuite au Gouvernement Helvétique sur  
« demande d'extradition.

« Quatrième exemple :

« En juillet 1949, les nommés Ca..., Bo...  
« et Cl... commettent une escroquerie de  
« 25.000 dollars au préjudice d'un bijoutier  
« de Lisbonne. Saisi par la Police Portugaise,  
« le Bureau International identifie Bo... et  
« Cl..., ressortissants britanniques plusieurs  
« fois condamnés. Il retrouve en Suisse la  
« trace de Bo... et en Argentine celle de Cl...  
« Quant à Ca..., il est arrêté en octobre sui-  
« vant à Tel Aviv sous le nom de Cha... plu-  
« sieurs fois condamné et recherché égale-  
« ment en Argentine. Il s'agit de malfaiteurs  
« internationaux endurcis et travaillant en  
« équipe. Là encore, toutes les polices et les  
« tribunaux intéressés se trouvent entière-  
« ment renseignés.

« Je pourrais, Messieurs, s'il le fallait, mul-  
« tiplier ces exemples, puisque je vous ai dit  
« tout à l'heure que le Bureau International  
« était intervenu à des titres divers dans 950  
« cas au cours de l'année écoulée, mais je ne  
« voudrais pas abuser du temps qui m'est  
« imparti pour ce compte rendu.

« Les chiffres, cependant, ont leur éloquence  
« et il me faut revenir rapidement sur ceux  
« que j'ai cités tout à l'heure à propos du  
« trafic des stupéfiants, pour préciser que sur  
« 52 cas de trafic signalés au Bureau Inter-  
« national, 21 ont été signalés par la Police  
« Néerlandaise et les 31 autres, globalement,  
« par 13 Bureaux Nationaux.

« D'où l'on pourrait conclure que, sur 36  
« Etats adhérents, il en est 22 où l'on n'a pas  
« trouvé trace d'un seul trafic au cours de  
« l'année.

« Ou bien encore que dans certains de ces  
« 22 Etats, la centralisation interne de la  
« documentation criminelle n'est pas encore  
« assez efficace pour atteindre au plan inter-  
« national.

« Je n'ignore pas qu'il est en effet des terri-  
« toires qui échappent totalement à la pro-  
« duction, à l'usage ou au trafic des stupé-  
« fiants. Je me garderai donc bien d'adopter  
« et surtout de généraliser aucune conclusion.

« Au reste, tous les délégués ici présents  
« sont certainement pénétrés, comme je le  
« suis moi-même, de l'intérêt essentiel qui  
« s'attache à maintenir dans les deux sens un  
« courant vivace et abondant de documenta-  
« tion et de consultations avec le Secrétariat  
« Général.

« A la condition que ce principe capital soit  
« rigoureusement observé par tous nos adhé-  
« rents sur le terrain de l'action répressive,  
« comme dans le domaine des observations  
« qui en découlent -- à cette condition seule-  
« ment -- la Commission Internationale de  
« Police Criminelle pourra contribuer utile-  
« ment en tous lieux au maintien de l'ordre

« social et développer à travers le monde  
« l'influence qu'elle a déjà acquise ».

L'exposé du Secrétaire Général fut suivi du vote, à l'unanimité, de la résolution suivante :

La 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie à La Haye, le 19 juin 1950,

Approuve le rapport d'activité présenté par le Secrétaire Général,

Lui adresse ses félicitations ainsi qu'à l'ensemble du personnel placé sous son autorité, pour la bonne marche des services permanents de la C.I.P.C.

## RAPPORT FINANCIER

SUCCÉDANT immédiatement au rapport général d'activité, le rapport financier présenté par le Secrétaire Général fut à son tour examiné. Compte tenu de l'aide apportée par les autorités françaises à la C.I.P.C., ce rapport financier fait ressortir une situation financière saine, et le Secrétaire Général demandait que la cotisation de 5 francs suisses, reconduite à titre provisoire depuis 1947, soit adoptée à titre définitif. Il demandait également qu'une cotisation minima pour tout membre adhérent soit fixée à 150 francs suisses.

Le rapport financier ne pouvait cependant être discuté sans que MM. Coimbra (Portugal) et Hassan (Egypte), désignés comme vérificateurs aux comptes sur proposition du Président Louwage, aient présenté leurs conclusions à l'Assemblée. Ces conclusions étant favorables, la résolution ci-après proposée par

le Secrétaire Général fut adoptée à l'unanimité sans discussion.

La 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie à La Haye le 20 juin 1950,

Après avoir entendu le rapport de MM. les délégués désignés en qualité de vérificateurs aux comptes,

Approuve le rapport financier présenté par le Secrétaire Général,

Décide de modifier comme suit la résolution financière adoptée en 1946 à Bruxelles :

- a) Le taux de 5 francs suisses remplace définitivement celui de 2 fr. 50 dont il est question dans la dite résolution,
- b) Le paragraphe 3 « in fine » est complété comme suit : cette cotisation ne pourra jamais être inférieure à 150 francs suisses.

## LE RAPATRIEMENT DES MINEURS ÉVADÉS A L'ÉTRANGER

CETTE question était mise à l'ordre du jour à la demande de M. Kallenborn (Pays-Bas). Ce délégué, dans un rapport illustré de quelques exemples, avait fait ressortir la nécessité de rapatrier dans leur pays d'origine les personnes mineures en fuite en employant des procédés différents de ceux appliqués aux délinquants et il demandait qu'un projet de convention internationale soit étudiée par la C.I.P.C.

Le président souligne l'ampleur du problème à résoudre et demande qu'il soit étudié, dans les mois à venir, par le Secrétaire Général. Selon M. Dosi, la Police a également un rôle à jouer lorsque des enfants confiés par décision de justice à l'un des conjoints divorcé ou séparé sont emmenés à l'étranger par l'autre conjoint.

M. Gozübüyük précise qu'il convient d'abord de définir la notion légale de « mineur ».

M. Marabuto (Secrétariat Général) souligne l'intérêt que cette question présente sous le rapport de la prévention de la délinquance juvénile et insiste pour que la Sous-Commission spécialisée étudie, à l'occasion de la présente conférence, un plan de travail sur cette question.

M. Johns (Australie) signale les difficultés que connaissent les autorités de son pays pour identifier et retrouver les origines de certains mineurs faisant partie des personnes déplacées et il demande à ce sujet l'aide du Bureau International.

M. Timmerman (Zone britannique d'occupation) insiste sur le caractère social que présente cette question, mais le président estime que la police, bien que répressive dans son objet principal, ne peut refuser son concours dans certaines circonstances où elle peut utilement faire œuvre sociale de prévention.

Le Dr Goossen (Pays-Bas) rappelle qu'une convention de 1911-1912 a déjà traité partiellement la question.

En Sous-Commission, réunie à la demande du Président, M. Kaufmann (Luxembourg) fait valoir le côté juridique de la question et considère que souvent le règlement de la garde des enfants est conditionné par une décision judiciaire qui lie l'action de la police.

Une discussion s'établit entre les membres présents à ce sujet, et s'efforce de préciser l'action policière qui, dans ce domaine, pourra surtout être préventive. La Sous-Commission décide en définitive de confier au Secrétariat Général de la C.I.P.C. le soin d'élaborer un plan de travail suivi de l'envoi d'un questionnaire qui sera établi en s'inspirant des observations émises au cours de la séance et des documents internationaux déjà existants. (Déclaration de l'enfant émise par l'O.N.U., Convention entre Pays-Bas et Belgique, etc.).

M. Ellis (Antilles Néerlandaises) met en valeur les méthodes remarquables employées par la Police de New-York pour prévenir la délin-

quance juvénile, et estime qu'en l'occurrence il s'agit plutôt de savoir non pas quand la Police doit agir mais comment elle doit agir vis-à-vis du mineur en fuite.

M. Hooykaas (Observateur C.I.P.P.) remarque que les bases légales de cette question ressortent plutôt du droit civil que du droit pénal et que, vu sous cet angle, le problème s'en trouve facilité puisqu'on pourra se référer aux



Deux anciens de la C.I.P.C. : M. WELHAVEN (Norvège) et le Colonel VAN HOUTEN (Pays-Bas).

législations nationales pour déterminer l'âge de la minorité et la personne qui exerce la puissance paternelle.

En conclusion, l'Assemblée vote à l'unanimité la résolution suivante :

La 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie à La Haye le 19 juin 1950,

Ayant pris connaissance du rapport présenté par M. J.W. Kallenborn (Pays-Bas) sur le rapatriement des personnes mineures évadées à l'étranger,

DECIDE de charger la Sous-Commission de la Délinquance juvénile de la C.I.P.C. de poursuivre l'étude de cette question et d'établir un plan de travail qui sera communiqué pour avis aux divers Bureaux Centraux Nationaux.

## POLICE DE L'AIR

La Sous-Commission de la Police de l'Air avait eu à examiner deux rapports : l'un de M. le Professeur Sannié (France) au sujet de l'identification des victimes des accidents d'aviation, l'autre de M. le Dr Goossen (Pays-Bas) concernant les mesures de police imposées aux passagers de l'air et aux équipages des avions.

Le rapport du Professeur Sannié se basant sur les graves erreurs intervenues dans l'identification des victimes d'un accident d'aviation survenu aux Açores au mois de novembre 1949, avait pour but de demander la mise à l'étude des mesures propres à éviter la dispersion des cadavres avant leur identification par des personnalités compétentes.

La Sous-Commission a été unanime à considérer l'importance du problème et à estimer qu'une réglementation générale devrait être étudiée en liaison avec l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile.

La Sous-Commission a retenu la suggestion de M. Népote tendant à faire établir dès maintenant par le Secrétariat Général une liste des instituts médico-légaux existant actuellement et étant suffisamment équipés pour pouvoir conserver et identifier les cadavres des victimes d'accidents.

Elle retint la proposition du Professeur Sannié tendant à faire adjoindre à la Commission d'enquête prévue par l'article 26 de la Convention de l'Aviation civile internationale, un médecin légiste chargé de l'identification.

L'Assemblée Générale fut saisie de la question par M. Howe (Grande-Bretagne), Président de la Sous-Commission de la Police de l'Air. Celui-ci fit valoir les divers arguments évoqués et insista sur le fait qu'il était en cette matière très difficile d'établir des règles strictes en raison de l'immensité même de l'espace aérien et de la variété des terrains sur lesquels des accidents peuvent avoir lieu.

Le Secrétaire Général, rappelant un écho de presse tout récent concernant les erreurs faites

dans l'accident des Açores, souligna l'importance du problème.

M. Kolenz (Yougoslavie) fit connaître que son pays n'avait pas adhéré à la Convention de l'Aviation civile internationale et que, dans ces conditions, il serait obligé de s'abstenir dans le vote de la résolution. Il donna toutefois l'assurance que le Bureau National yougoslave ferait tout son possible pour appliquer les principes prévus dans la résolution ci-dessous qui fut adoptée à l'unanimité (moins l'abstention yougoslave).

La C.I.P.C., réunie à La Haye du 19 au 21 juin 1950 en sa 19<sup>e</sup> Assemblée Générale,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Professeur Sannié,

Considérant l'importance qui s'attache à procéder à une rigoureuse identification des corps des victimes dans les accidents d'aviation,

### RECOMMANDE :

1<sup>o</sup> L'élaboration, avec le concours de l'Organisation internationale de l'Aviation civile, d'un règlement commun, sur le plan international, ayant pour but de régler d'une manière uniforme les dispositions à adopter concernant les corps des victimes des accidents aériens ;

2<sup>o</sup> L'adjonction d'un médecin légiste et éventuellement d'experts chargés de l'identification à la Commission d'enquête prévue par l'article 26 de la Convention de l'Aviation civile internationale signée à Chicago en 1944 ;

3<sup>o</sup> L'élaboration par le Secrétaire Général d'une liste des Instituts médico-légaux suffisamment équipés ;

4<sup>o</sup> Le rappel, par le Secrétariat Général, aux Services de Police compétents, des mesures conservatoires à adopter en cas d'accident d'aviation.

La Sous-Commission de la Police de l'air avait également étudié un rapport du Dr Goossen (Pays-Bas) relatif à certaines mesures de police administrative imposées aux équipages et aux passagers de l'air. Il recommandait en particulier la normalisation, prévue par l'an-





Délégués de Birmanie, Finlande, Saint-Marin, Autriche,  
Grèce et Portugal.

nexe 9 de la Convention de l'Aviation civile internationale, des cartes d'embarquement et de débarquement des voyageurs, la prolongation de durée de validité des visas, la délivrance aux équipages, à la place du passeport, d'un livret semblable au livret maritime, ainsi que l'établissement de contrôles communs sur les aérodromes par voie d'accords bilatéraux. Enfin, le rapport du Dr Goossen attirait l'attention sur les abus résultant de l'utilisation des avions de tourisme en location. Examinant ce rapport, la Sous-Commission estima qu'il était préférable d'éliminer des débats de la C.I.P.C. tout ce qui avait trait à l'octroi et à la validité des visas en raison de l'incidence souvent politique qui s'attache à la délivrance d'une telle autorisation. Elle fut cependant d'accord pour recommander l'uniformisation des inscriptions que devrait comporter le visa.

La Sous-Commission aborda à cette occasion le problème de contrôle des voyageurs, rendu de plus en plus difficile en raison de l'importance croissante du trafic aérien.

Elle ne put cependant trouver sur ce point une formule susceptible de satisfaire aux diverses opinions en présence, certains membres estimant que le contrôle de la police doit être

allégé mais maintenu, d'autres estimant qu'il est anormal d'exiger davantage de formalités de la part des passagers de l'air que des autres voyageurs.

Après un exposé de M. Howe (Grande-Bretagne), l'Assemblée Générale vota la résolution suivante avec l'abstention de la Yougoslavie pour les mêmes raisons que précédemment, et d'Israël, toutes les questions traitées dans la résolution n'étant pas de la compétence de la police israélienne, mais du ministère des Affaires étrangères de ce pays.

VU la résolution n° 10 relative à la Police Criminelle de l'Air,

adoptée à la 18<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. en 1949,

VU le rapport présenté devant la 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. par M. le Dr Goossen,

L'Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie le 19 juin 1950 à La Haye,

#### RECOMMANDE :

1° Que les formalités d'entrée et de sortie des équipages des avions de transport soient réduites au minimum indispensable ;

2° Que les visas apposés sur les passeports ou titres de voyage soient standardisés par l'adoption de données numérotées selon un ordre uniforme qui serait le suivant :

1. Numéro du visa,
2. Type du visa,
3. Date de la délivrance,
4. Date d'expiration ou durée de validité,
5. Nombre des visites permises,
6. Durée de chaque séjour permis,
7. Désignation du pays et du fonctionnaire délivrant le visa ;

3° Que les Commandants d'avions en location soient également munis d'un livre de loch et de la formule prévue par la déclaration générale.

## LE FILM DE POLICE

Lors de sa réunion de Berne, l'Assemblée Générale de la Commission Internationale de Police Criminelle avait approuvé sous certaines réserves le principe de la réalisation de films d'instruction. Dans un nouveau rapport, M. Népote (Secrétariat Général), avait fourni des précisions quant à la présentation d'un film sur le faux monnayage et son rapport était accompagné d'une liste de films d'instruction déjà confectionnés dans divers Etats.

La Sous-Commission de Police technique s'était alors réunie pour examiner en détail le projet et M. Howe (Grande-Bretagne) résuma ainsi ses discussions : lui-même avait exprimé des doutes sur la possibilité de recueillir la contribution financière des divers Etats sans que le film puisse être projeté préalablement devant les acquéreurs éventuels. Il avait également mis en garde les réalisateurs contre les surprises qui interviennent toujours en cours de travail et aboutissent à une augmentation du prix de revient.

Le Professeur Grassberger, qui a lui-même réalisé de nombreux films en Autriche, avait soulevé la nécessité d'établir un scénario très détaillé de façon à pouvoir établir en toute certitude un prix de revient.

En résumé, et pour tenir compte de ces diverses observations, la Sous-Commission de Police technique a élaboré une résolution qui donne un avis favorable sur le plan professionnel au scénario schématique présenté par M. Népote. Elle demande l'établissement d'un scénario beaucoup plus détaillé, de façon à le soumettre aux divers pays et permettre l'établissement d'un devis sérieux, et laisse enfin au Comité Exécutif l'initiative d'entreprendre une réalisation pratique.

M. Muller (Suisse) signale alors que le moment est tout à fait choisi pour solliciter des banques d'émission, directement intéressées à la lutte contre le faux monnayage, une aide financière.

Le Président Louwage précise que le Comité Exécutif a retenu cette suggestion qui devra être mise en œuvre assez rapidement.

M. Nahmias (Israël) estime que la participation financière des divers Etats devrait être proportionnelle aux cotisations de chaque pays à la C.I.P.C., mais cette proposition rencontre l'opposition du Secrétaire Général, M. Ducloux.

M. Johns (Australie) se déclare tout à fait favorable au procédé d'éducation par le film. Il estime que les films d'instruction devraient être établis non seulement pour le faux monnayage, mais pour toutes les autres questions techniques et il insiste pour que le film qui sera tourné ait un caractère universel et puisse être utile à tous les pays.

Le Président Louwage lui répond que la C.I.P.C. réalisera d'autres films si le premier s'avère un succès.

Le Professeur Sannié (France) fait connaître que la Préfecture de Police à Paris a l'intention de tourner sur le lieu même des crimes des films destinés à l'instruction du personnel.

En conclusion des débats, la résolution proposée par la Sous-Commission est adoptée à l'unanimité.

La 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C., réunie à La Haye le 20 juin 1950,

Après avis de la Sous-Commission de police technique réunie sous la présidence de M. Howe (Grande-Bretagne),

CONSIDERE que le projet de scénario de film sur le faux monnayage présenté par M. J. Népote, Adjoint au Secrétaire Général, constitue une solide base de travail,

INVITE le Secrétaire Général à demander aux divers Etats Membres s'ils participeront à la réalisation du film sous réserve de joindre à sa demande un exposé très détaillé du scénario.

LAISSE au Secrétaire Général L. Ducloux, après avis du Comité Exécutif, le soin de décider les conditions et les délais pratiques de réalisation du film.

## LES BARRAGES ROUTIERS

**M.** Howe (Grande-Bretagne), qui avait été chargé de l'étude de cette question, fait part à l'Assemblée qu'à son avis elle n'a pas l'importance que certains membres lui attribuaient à l'origine. Aucun des membres de la Sous-Commission de Police Technique ne lui a soumis de proposition détaillée. Selon lui, une méthode uniforme de signalisation des barrages routiers serait rapidement connue des malfaiteurs qui pourraient ainsi prendre la fuite plus facilement. Il estime enfin que la question des barrages routiers est essentiellement une question de police locale qui ne mérite pas une étude plus détaillée de la part de la C.I.P.C.

M. Levallant (France) souligne qu'il y a souvent lieu d'établir rapidement des barrages aux endroits par lesquels on suppose que le criminel cherchera à s'échapper et il y a, à son avis, intérêt à ce que leur signalisation soit examinée sur le plan international. Il cite en exemple un accident mortel survenu en France, résultant d'une signalisation insuffisante. Le Conseil économique et social de l'O.N.U. s'est occupé de la signalisation routière et a défini un signal arrêt pour les Douanes. Il propose qu'un signal d'arrêt *police* soit étudié par la C.I.P.C.

Le Président Louwage suggère à la Sous-Commission de Police Scientifique et Technique d'examiner cette question.

M. Spotti (France) estime que la réalisation pratique du barrage doit être traitée sur le plan national, mais que la signalisation proprement dite est une question véritablement internationale.

M. Muller (Suisse) estime que la Sous-Commission, pour son étude, n'a qu'à reprendre l'article 34 de la Convention sur la circulation routière signée le 17 septembre 1949 à Genève, et que la question est pratiquement résolue.

M. Levallant est d'accord avec le Colonel Muller sur ce point, mais selon lui, il y a d'autres aspects du problème à élucider pour ren-

dre efficace une signalisation « arrêt police » : par exemple la nuit, sur des voies généralement libres et non pourvues de signaux de prudence ou d'arrêt.

M. Howe (Grande-Bretagne) estime qu'il y a sans doute un malentendu dans la discus-



Amsterdam.

sion. « En effet, dit-il, il est question de barrages routiers en cas de crime. Or, en cas de crimes, on ne peut rien prévoir et tout est à improviser; il en résulte qu'aucune standardisation n'est possible. »

M. Spotti (France) insiste pour qu'un système international des barrages routiers soit étudié par la Sous-Commission. L'expérience a démontré la nécessité d'une standardisation et cette nécessité s'impose à tous les pays de tourisme international.

Le Président suggère à nouveau que la Sous-Commission examine l'établissement d'un signal standard en vue de sa transmission ultérieure à l'Organisation des Nations Unies.

L'Assemblée se rallie à la proposition du Président.

## CODE DE CONDENSATION

**L** E Secrétaire Général L. Ducloux rappelle à l'Assemblée qu'elle a, au cours de sa dernière session, approuvé l'élaboration d'un code de condensation selon certains principes.

Ce code a été mis au point, imprimé et diffusé sous forme de brochure. Le Secrétaire Général demande à l'Assemblée d'approuver le travail qui a été fait, étant bien entendu que ce document est susceptible à l'usage de quelques additifs.

A cette occasion, le Colonel Hare (Trieste) attire l'attention de l'Assemblée sur la nécessité de rédiger clairement dans les télégrammes et les correspondances l'état civil des personnes citées. M. Népote (Secrétariat Général) rappelle une instruction déjà ancienne du Secrétaire Général à ce sujet, instruction qui précisait les conditions dans lesquelles devait être inscrit l'état civil des individus (nom, prénom, date et lieu de naissance, filiation).

Répondant à une observation du Professeur Grassberger (Autriche), il souligne, après le Secrétaire Général, que le code de condensation qui a été établi est susceptible de perfectionnement, et les divers Etats sont invités par le Président Louwage à faire connaître au Secrétaire Général, à la date du 1<sup>er</sup> novembre 1950, leurs propositions de modifications.

La Résolution proposée par le Secrétaire Général est votée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie à La Haye le 20 juin 1950,

VU la résolution n° 13 votée par l'Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie à Berne en 1949,

VU le rapport présenté par le Secrétaire Général de la C.I.P.C. à l'Assemblée de 1950,

APPROUVE le Code de condensation tel qu'il a été établi par M. le Secrétaire Général à la date du 15 juin 1950.

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**M.** Levaillant (France) rappelle que l'Assemblée Générale de Berne a adopté provisoirement un projet de règlement général des télé-communications qui lui avait été soumis après avis unanime de la Sous-Commission des télé-communications.

Le règlement définitif a été mis au point, a été diffusé à tous les pays adhérents à la C.I.P.C. Il constitue une brochure de 150 pages environ.

M. Levaillant demande à l'Assemblée d'adopter définitivement ce règlement général et au Secrétaire Général d'en fixer aussi rapidement que possible la date d'application.

La Résolution mise aux voix par le Prési-

dent est adoptée à l'unanimité et sans discussion.

L'Assemblée Générale de la C.I.P.C. réunie à La Haye le 20 juin 1950,

VU la résolution n° 14 relative aux radiocommunications internationales de police votée par la 18<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. à Berne,

VU le rapport n° 4 présenté à l'Assemblée Générale de 1950 par le Secrétaire Général,

VU le complet accord de la Sous-Commission des télécommunications de la C.I.P.C.,

ADOpte définitivement le règlement général des radiocommunications internationales de police dont elle recommande la stricte observation par les diverses stations intégrées à ce réseau international.

## DIFFUSIONS ET MICROFILM

L'Assemblée Générale entend alors une communication de M. Népote (Secrétariat Général) qui annonce l'intention du Secrétariat Général d'employer le microfilm pour diffuser les empreintes de qualité médiocre qui ne peuvent être reproduites convenablement sur les notices internationales des mal-fauteurs par les actuels procédés d'impression.

Il précise qu'il s'agit là d'une expérience nouvelle et non d'un mode de procéder définitif.

M. Walterskirchen (Autriche) signale que les essais effectués dans ses services avec les microfilms d'essai envoyés par le Bureau International n'ont pas donné de résultats satisfaisants, et il demande au Bureau International de diffuser la photographie elle-même des empreintes.

M. Rey (Monaco) pense que les réductions opérées lors des essais ont été trop grandes et il préconise une moins grande réduction microfilmée des documents.

M. Yumak (Turquie) indique que les Services de Police turcs sont équipés au point de vue microfilm et sont favorables à l'expérience préconisée.

Le Professeur Sannié indique que les expériences qu'il a faites en photographiant les 10 empreintes sur un seul cliché de microfilm n'ont pas donné de bons résultats. Au contraire, en employant des appareils de prise de vue spéciaux on obtient d'excellents résultats en consacrant une photographie à chaque empreinte.

Le Professeur Söderman estime que du point de vue théorique la proposition faite par le Secrétariat Général est bonne mais, pour lui, le problème essentiel consiste pour le Bureau International à obtenir des Services nationaux des empreintes parfaitement lisibles, ainsi qu'une circulaire du Secrétaire Général l'a déjà demandée.

Le Professeur Grassberger (Autriche) estime que le problème à résoudre n'est pas un problème de photographie, mais de qualité d'empreintes lorsque celles-ci sont relevées.

Le Président Louwage propose, en conclusion, de soumettre le problème à la Sous-Commission de Police technique et d'inviter le Secrétaire Général à rappeler aux Bureaux Nationaux la nécessité d'envoyer d'excellentes empreintes. Cette proposition est adoptée.

## LE TRAFIC ILLICITE LES STUPÉFIANTS

AUCUN rapport d'ensemble n'avait, cette année, été présenté mais la Sous-Commission spécialisée placée sous la présidence de M. Söderman (Suède) ne devait pas manquer de se pencher sur le problème.

M. Marabuto (Secrétariat Général) fit le point et s'efforça de mettre en lumière certaines constatations : recrudescence du nombre et des quantités des saisies, utilisation plus fréquente de l'avion comme moyen de transport, découverte de nouveaux laboratoires, augmentation du trafic sur les drogues manufacturées en Allemagne.

M. Dosi (Italie) fit état des informations qu'il adresse régulièrement au Bureau des Narcotiques à Washington, et M. Goossen (Pays-Bas) rappela un récent rapport de la Commission des stupéfiants des Nations Unies qui recommande la création, dans chaque pays, d'une organisation spécialisée pour la répression du trafic illicite ; il précise ensuite le rôle de la C.I.P.C., ses possibilités et l'opportunité d'un contact avec l'O.N.U.

M. Sherman (zone britannique d'occupation en Allemagne), rappelle que les recommandations formulées récemment par la Commis-

sion des stupéfiants de l'O.N.U. étaient déjà contenues dans les Conventions de 1931 et 1936 et que les Conventions de 1925, 1931 et 1936 étaient basées sur des concepts tout à fait nouveaux de Droit international, en ce sens que l'action d'un nombre suffisant d'Etats signataires engageait automatiquement celle des pays non signataires. Il explique ensuite la situation en Allemagne où il n'existe pas de Bureau centralisateur sur les narcotiques et démontre que l'action combinée d'un tel bureau et de la police serait le meilleur moyen d'aboutir à des résultats fructueux. Il formule l'espoir que ce soit bientôt le cas pour l'Allemagne occidentale.

M. Luthi (Suisse) estime que les délégations des divers pays auprès de la C.I.P.C. doivent intervenir auprès de leur Gouvernement pour mettre en valeur l'action de la Commission et la faire défendre devant les diverses instances internationales.

M. Marabuto (Secrétariat Général) lui rappelle que les pays adhérant à la C.I.P.C. et qui comptent un membre auprès de la Commission des stupéfiants de l'O.N.U. ont été alertés en ce sens.

M. Sherman estime que la C.I.P.C. devrait établir périodiquement un bilan de ses activités et de ses résultats en matière de lutte contre le trafic illicite des stupéfiants.

M. Goossen (Pays-Bas) fait part enfin de son intention de provoquer une conférence régionale au sujet de la répression du trafic illicite, conférence à laquelle les pays suivants seraient invités : Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, France, Suisse, Allemagne occidentale, Autriche, Yougoslavie, Sarre, Italie, Grèce et Trieste.

La Sous-Commission lui demande de prendre contact à ce sujet ainsi que M. Marabuto, avec M. Steinig, Directeur de la Division des stupéfiants de l'O.N.U.

M. Södermann devait résumer devant l'Assemblée les débats de la Sous-Commission.

Le Président Louwage insiste alors auprès de tous les Bureaux Nationaux pour qu'ils fournissent au Bureau International une documentation très complète sur tous les cas de trafic de stupéfiants constatés.

Il se montre favorable à l'initiative de M. Goossen mais rappelle que la C.I.P.C. proprement dite ne peut prendre l'initiative d'une telle réunion, car il n'est pas de son rôle de convoquer des réunions régionales qui pourraient présenter des caractères incompatibles avec les statuts de la Commission.

M. Timmerman (zone britannique d'occupation en Allemagne) observe que, par suite de la reconstruction des usines allemandes, le commerce légal des narcotiques a augmenté, mais il n'est pas d'accord avec le point de vue exposé par M. Marabuto au sujet de la recrudescence du trafic illicite.

M. Marabuto cite quelques chiffres (11 saisies en 1948, 163 en 1949, 14 kgs d'héroïne saisis en 1948 contre 97 en 1949) et, contrairement à ce que pense M. Timmerman, il estime que de tels chiffres ne ressortent pas uniquement d'une plus grande activité des services répressifs, mais sont aussi le fait d'une recrudescence du trafic illicite.

Le Président Louwage met aux voix la résolution ci-dessous qui est adoptée moins l'abstention de la Grande-Bretagne, abstention qui s'explique par le fait que dans ce pays la question du trafic illicite des stupéfiants échappe en grande partie à la compétence de la Police.

La 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C., réunie à La Haye le 19 juin 1950,

EMET le vœu que la C.I.P.C., représentée par son Secrétariat Général, continue son œuvre en tant qu'organisme international de répression et de prévention dans la lutte contre le trafic des stupéfiants,

RECOMMANDE à ses Membres de fournir au Secrétariat Général une documentation complète sur l'activité de leurs Bureaux Centraux Nationaux respectifs durant l'année 1949 et le premier semestre 1950, quant aux résultats obtenus dans la lutte contre le trafic des stupéfiants. Cette documentation, qui comprendra les cas nationaux et internationaux, devra parvenir au Secrétariat Général avant le 1<sup>er</sup> octobre 1950.

RECOMMANDE aux délégations d'intervenir auprès de leurs gouvernements pour que ceux-ci continuent à soutenir la C.I.P.C. comme organe exclusif de répression sur le plan policier.

## L'IDENTIFICATION DES ARMES A FEU

C'EST le Professeur Sannié (France) qui fut à l'origine de la mise à l'ordre du jour de cette question. En Sous-Commission de police technique, il avait fait ressortir l'extrême diversité des armes à feu courtes utilisées par les malfaiteurs et les difficultés d'identification qui en résulte. La Police locale ne possède pas, le plus souvent, les renseignements nécessaires. Il propose « *que chaque pays membre de la C.I.P.C. adresse à M. le Secrétaire Général Ducloux tous les renseignements concernant les armes à feu courtes et les munitions anciennes ou récentes fabriquées dans leur pays pour l'usage civil, en remplissant de la manière la plus exacte et la plus complète le questionnaire qui leur sera envoyé* ».

Répondant à une question de Sir Harold Scott, le Professeur Sannié est amené à préciser que les armes découvertes sur les malfaiteurs appartiennent parfois à des modèles dont la fabrication est abandonnée. C'est pourquoi il a employé le mot « ancienne ».

Le Professeur Söderman (Suède) estime que les renseignements purement théoriques demandés par son collègue Sannié (France) ne présentent qu'une utilité secondaire. Il estime, pour sa part, qu'il serait plus profitable d'établir une classification centrale de spécimens d'armes et de munitions basées sur des originaux. Le Professeur Sannié est d'accord avec ce point de vue mais, dit-il, sa réalisation exigerait un travail important, ce que souligne M. Népote (Secrétariat Général).

Le Président estime que le travail pourrait être entrepris par étapes, en réalisant d'abord la suggestion du Professeur Sannié.

Le Professeur Grassberger (Autriche) fait ressortir qu'avant d'entreprendre une classification à l'échelon international, on devrait d'abord voir ce qui existe dans chaque Etat.

M. Johns (Australie) signale que dans son pays la plupart des armes proviennent de l'étranger, mais il lui apparaît difficile que l'on puisse expliquer le fonctionnement d'une arme par des renseignements ou des photographies. C'est l'arme litigieuse elle-même qui devrait être envoyée à un Bureau Central.

M. Dosi (Italie) fait ressortir les difficultés de réaliser la proposition de M. Johns et rappelle les travaux faits par le F.B.I. en ce domaine : Sir Harold Scott (Grande-Bretagne) reprend le point de vue émis par M. Grassberger (Autriche) et recueille l'approbation du Professeur Sannié (France).

M. Timmerman (zone britannique d'occupation en Allemagne) relate les difficultés que rencontre la Police lorsqu'il s'agit pour elle d'envoyer une arme et des munitions successivement à plusieurs laboratoires d'un même pays pour une identification. A fortiori, serait-il plus difficile encore pour elle d'envoyer de telles pièces à conviction à un laboratoire international organisé par la C.I.P.C.

Les choses, dit-il, seraient grandement facilitées si l'on pouvait mettre définitivement au point la technique consistant à reproduire exactement les marques distinctives des douilles et des balles et à utiliser ces reproductions aux lieu et place des douilles et balles.

Le Président met alors aux voix le projet de résolution qui, amendé sur proposition de Sir Harold Scott, est adopté à l'unanimité :

La 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C., réunie à La Haye le 19 juin 1950,

RECOMMANDE que chaque pays membre de la C.I.P.C. adresse à M. le Secrétaire Général L. Ducloux tous les renseignements concernant les mesures prises dans son pays pour identifier les armes et les munitions utilisées par les criminels, de façon que, lors de la prochaine session de l'Assemblée Générale, la question de la documentation internationale en la matière puisse être examinée.

C'EST à la demande du Président Louwage que M. Gros, observateur des Nations Unies, intervient pour résumer les relations qui existent entre la C.I.P.C. et les Nations Unies.

M. Gros exprime tout d'abord les regrets de M. Steinig qui n'a pu, comme il le désirait, assister à la 19<sup>e</sup> Assemblée, et il loue l'heureuse et constante collaboration établie depuis quelques années entre la Commission et les Nations Unies. Il remercie la C.I.P.C. pour le concours éclairé et précieux qu'elle a fourni dans d'importantes études telles : la délinquance juvénile, le projet de convention sur la traite des humains, la prévention du crime.

Il signale à l'Assemblée quelques initiatives des Nations Unies qui peuvent intéresser la C.I.P.C. : publication prochaine d'une revue et d'une bibliographie sur la prévention du crime et le traitement des délinquants, et d'une bibliographie sur la traite des humains, études sur la « probation » et sur la statistique criminelle.

Au sujet de l'extradition, M. Gros rappelle que le projet de la C.I.P.C. a été soumis aux Commissions compétentes qui l'étudient ac-

tuuellement. Le Conseil économique et social sera ensuite saisi et pourra soit établir un projet de convention internationale, soit convoquer une conférence inter-gouvernementale qui se chargera de ce travail.

Le Président Louwage remercie M. Gros des éloges qu'il vient d'adresser à la C.I.P.C. Mais il aimerait que la coopération avec l'O.N.U. s'élargisse sur un plan plus pratique et, à titre d'exemple, le Président estime que les Nations Unies auraient intérêt à associer aux Commissions d'enquêtes techniques des professionnels de l'enquête, désignés comme tels au sein de la C.I.P.C. De même, un ou deux experts de la C.I.P.C. pourraient être utilement adjoints à la Commission des stupéfiants.

M. Gros oppose au Président le fait que la structure même des Nations Unies ne lui permet pas, pour l'instant, de choisir ses experts en dehors des membres des délégations gouvernementales mais, dit-il, l'œuvre accomplie par la C.I.P.C. est déjà considérable et il rend à nouveau hommage à son désir de coopération.

Le Président souligne qu'il a voulu seulement poser un problème qui, évidemment, ne saurait recevoir de solution immédiate.

## EXTRADITION

UNE communication du Président à ce sujet avait pour but d'inviter les Etats qui, actuellement, s'engagent par des traités bilatéraux ou multi-latéraux à s'inspirer, dans ces traités, du projet de traité-type établi par la C.I.P.C. et déjà transmis à l'O.N.U. Ce projet présente deux avantages principaux : rapidité dans la transmission des demandes d'extradition, procédure généralisée de l'arrestation provisoire.

Aux termes d'une brève discussion portant principalement sur la forme, la résolution suivante est votée :

La 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C., réunie à La Haye le 19 juin 1950,

Sur proposition du Président F.E. Louwage,

**RECOMMANDE** aux Membres des Etats qui désirent conclure de nouveaux traités bilatéraux ou multilatéraux en matière d'extradition, de transmettre à leur Gouvernement la copie de son projet de Convention internationale en cette matière, soumis au Secrétariat Général des Nations Unies, pour permettre à ces Etats, en rédigeant ces traités, de prendre en considération les termes et les mesures du projet de convention,

**CHARGE** M. le Secrétaire Général de transmettre à tous les Membres une copie en langue an-



glaise et une copie en langue française du projet de convention internationale.

Elle recueille l'unanimité moins l'abstention du délégué de Trieste qui représente un Gouvernement de tutelle n'ayant aucune prérogative en matière d'extradition.

Après ce vote, le Secrétaire Général recommande aux divers Etats membres de se conformer, dans la rédaction des télégrammes de demandes d'arrestation en vue d'extradition, à la formule consacrée par le rapport n° 11 présenté à l'Assemblée de Berne.

## LIEU DE RÉUNION DE LA 20<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**M.** Lourenço (Portugal) fait connaître à l'Assemblée que son Gouvernement invite la C.I.P.C. à se réunir en 1951 à Lisbonne. Il déclare qu'il sera très heureux de pouvoir recevoir dans son pays toutes les délégations adhérentes à la Commission.

Le Colonel Hassan (Egypte) déclare que le Gouvernement égyptien serait également honoré de voir la 20<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. se réunir au Caire, et il formule au nom du Gouvernement égyptien une invitation officielle.

Le Président Louwage remercie les délégations portugaise et égyptienne, mais croit utile de rappeler que la proposition tendant à

réunir l'Assemblée à Lisbonne avait été formulée auprès de lui, il y a deux ans déjà, par M. Lourenco et que, seules, des raisons matérielles avaient empêché que cette proposition fût retenue.

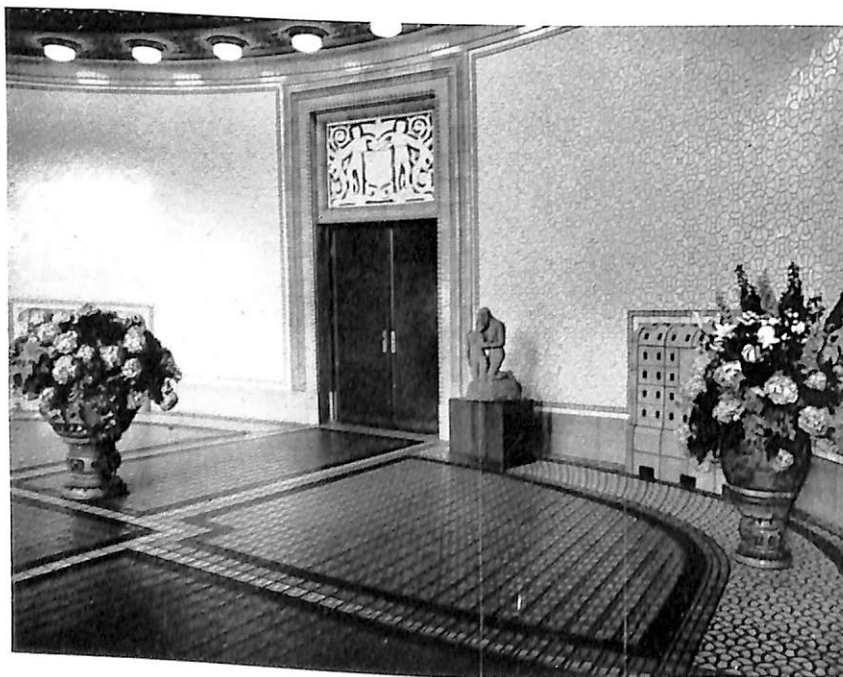
Selon lui, l'Assemblée pourrait se réunir l'an prochain à Lisbonne, étant entendu que l'invitation égyptienne sera examinée par priorité si elle est à nouveau formulée.

M. Nahmias (Israël) voudrait savoir si l'Etat invitant s'engage à ne mettre aucun obstacle à l'entrée sur son territoire d'un membre quelconque de la Commission.

Le Président Louwage répond que la C.I.P.C. est traditionnellement apolitique et qu'il n'y a pas d'exemple qu'un gouvernement invitant n'ait pas invité ou accueilli un Membre quelconque de la C.I.P.C.

L'Assemblée vote : 21 voix sont en faveur de la réunion à Lisbonne, 2 en faveur de la réunion au Caire.

Le Président Louwage indique, en conséquence, que la 20<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. se tiendra à Lisbonne en 1951. Il remercie le Gouvernement portugais et son délégué (*Applaudissements*).



L'Académie de Droit International : hall d'entrée.

## QUESTIONS DIVERSES

Le Secrétaire Général fait part à l'Assemblée de l'intérêt que porte le Conseil Economique et Social aux statistiques sur la criminalité.

Le Professeur Söderman (Suède), en sa qualité de Président de la Sous-Commission des statistiques, signale qu'il a, en cours

de l'Assemblée sur le rapport d'activité établi par M. Adler au sujet du Service Contrefaçons et Falsifications. Il insista pour que les États membres participent au développement du Musée international des faux.

M. Ellys (Antilles Néerlandaises) suggéra que, pour un plein développement de ses activités, la C.I.P.C. devrait envisager de créer un bureau sur le continent américain, bureau qui serait une annexe et une sorte de « double » de celui de Paris.

Le Président Louwage, en prenant acte de cette proposition, estime toutefois qu'elle est quelque peu prématurée. Elle risquerait, dit-il, de créer une sorte de scission alors que, chaque jour, le principe de la centralisation s'impose davantage.

Quant à M. Johns, il souleva une question de procédure en vue d'une plus grande efficacité des travaux en Assemblée. Les rapports



L'inauguration du Musée International des Faux.

d'année, poursuivi ses travaux soit avec divers membres de la Sous-Commissions des statistiques, soit avec d'autres personnalités, tel le Professeur américain Torsten Sellin. Il résulte de ces travaux que les questions de terminologie (définition du « crime » par exemple) sont les plus difficiles à résoudre. Il espère être en mesure, l'an prochain, de présenter un rapport précis sur la question.

L'Assemblée prit alors connaissance avec intérêt d'une communication du Vice-Président J.E. Hoover (U.S.A.) sur le microscope électronique, nouveau moyen scientifique à la disposition de la police.

Puis, M. Müller (Suisse) appela l'attention

inscris à l'ordre du jour devraient parvenir plus tôt aux quelques délégations qui, comme celle de l'Australie, doivent quitter leur pays longtemps à l'avance.

M. Népote (Secrétariat Général) estime que les observations de M. Johns sont tout à fait pertinentes et le Secrétariat Général lui donnera volontiers satisfaction dans la mesure où, à l'avenir, les rapporteurs déposeront leurs travaux au Secrétariat Général dans les délais prévus aux statuts, c'est-à-dire quatre mois à l'avance, ce qui n'a pas été le cas cette année.

Le Président ajoute qu'en tout état de cause un ordre du jour est toujours susceptible de modification de dernière heure.

## ÉLECTIONS

**A**u cours de ses travaux, l'Assemblée devait procéder à de nombreuses élections. Ce fut d'abord pour compléter les diverses Sous-Commissions qui, après quelques désignations nouvelles, ont désormais la composition suivante :

### TELECOMMUNICATIONS

*Président* : M. L. Ducloux (France).

*Membres* : MM. Ferreira (Portugal), Langendam (Pays-Bas), Levaillant (France), Nievergelt (Suisse), Pesek (Tchécoslovaquie), Sabahaddin (Turquie), Tessadri (Italie).

### STATISTIQUES

*Président* : M. Söderman (Suède).

*Membres* : MM. Dosi (Italie), Fentanes (Argentine), Grassberger (Autriche), Kallenborn (Pays-Bas), Kapitanoff (Bulgarie), Srp (Tchécoslovaquie), Timmerman (Zone britannique d'occupation en Allemagne), Yaron (Israël), Yumak (Turquie).

### STUPEFIANTS

*Président* : M. Söderman (Suède).

*Vice-Président* : MM. Goossen (Pays-Bas).

*Secrétaire* : M. Marabuto (France).

*Membres* : MM. Amstein (Suisse), Desvaux (France), Dosi (Italie), Fathi (Egypte), Garamvolgyi (Hongrie), Gozübüyük (Turquie), Grassberger (Autriche), Johns (Australie), Kapitanoff (Bulgarie), Luthi (Suisse), Maldonado Parilli (Vénézuéla), Perkovic (Yougoslavie), Sannié (France), Sherman (Zone britannique d'occupation en Allemagne), Srp (Tchécoslovaquie), Zaki (Egypte).

### DELINQUANCE JUVENILE

*Président* : M. L. Ducloux (France).

*Membres* : MM. Di Tullio (Italie), Duncan (Australie), Kallenborn (Pays-Bas), Kallenborn (Norvège), Leemans (Belgique), Maldo-

nado Parilli (Vénézuéla), Marabuto (France), Slancar (Autriche), Srp (Tchécoslovaquie), Zaki (Egypte).

### FAUX MONNAYGE

*Président* : M. Müller (Suisse).

*Membres* : Adler (Pays-Bas), Amstein (Suisse), Dosi (Italie), Garamvolgyi (Hongrie), Kallenborn (Norvège), Leemans (Belgique), Maldonado Parilli (Vénézuéla), Sem (Tchécoslovaquie), Yumak (Turquie).

### POLICE DE L'AIR

*Président* : M. R. Howe (Grande-Bretagne).

*Secrétaire* : M. J. Népote (France).

*Membres* : Desvaux (France), Dosi (Italie), Goerner (Tchécoslovaquie), Goossen (Pays-Bas), Hassan (Egypte), Lourenco (Portugal), Vibert (Suisse).

### POLICE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

*Président* : M. R. Howe (Grande-Bretagne).

*Vice-Président* : M. Sannié (France).

*Membres* : MM. Adler (Pays-Bas), Albarracin (Argentine), Coimbra (Portugal), De Magius (Danemark), Franssen (Belgique), Grassberger (Autriche), Kolenc (Yougoslavie), Knobloch (Tchécoslovaquie), Levaillant (France), Maldonado Parilli (Vénézuéla), Sorrentino (Italie), Srp (Tchécoslovaquie).

L'Assemblée éleva également au rang de « Conseillers techniques » MM. les Professeurs Grassberger (Autriche), Sannié (France), bien connus dans les milieux de la C.I.P.C., ainsi que le Lieutenant-Colonel P. Goddard (E.U.), l'un des créateurs de l'expertise des armes à feu et le Directeur J. Manning, Chef technique du laboratoire de New-York, connu surtout pour l'application des méthodes de la physique moderne à la Police scientifique.

Le Comité de rédaction de la Revue Internationale fut complété par la désignation de

trois nouveaux membres : MM. de Magius (Danemark), Sannié (France), Yumak (Turquie).

Restaient enfin à remplacer les Vice-Présidents et Rapporteurs de la Commission dont le mandat de deux années était arrivé à expiration. Furent élus :

*Vice-Présidents* : MM. Bilancia (Italie), Hoover (U.S.A.), Kiukas (Finlande), Kolenc

(Yougoslavie), Lourenço (Portugal), Maldonado Parilli (Vénézuéla), Yumak (Turquie).

*Rapporteurs* : MM. Goossen (Pays-Bas), Herfelt (Danemark), Homayounfar (Iran), Johns (Australie), Leemans (Belgique), Leontaritis (Grèce), Marabuto (Bureau International), Sannié (France), Wood (Canada), Zaki (Egypte).

Il est à remarquer que toutes les élections ou désignations ont recueilli l'unanimité.

## SÉANCE DE CLOTURE

AINSI, après trois jours de travaux, la 19<sup>e</sup> Assemblée Générale de la C.I.P.C. avait épuisé son ordre du jour.

M. Lourenço (Portugal) remercia à nouveau l'Assemblée d'avoir choisi la capitale de son pays comme prochain lieu de réunion; M. Dosi (Italie) se fit l'interprète de l'Assemblée pour féliciter la Présidence et le Secrétariat Général.

Il restait au Président Louwage à prononcer une allocution de clôture.

Après avoir exprimé aux délégués sa gratitude pour les travaux accomplis, il déclara :

« Cette réunion a encore démontré sa nécessité par le besoin de perfectionner notre œuvre. C'est Benjamin Franklin qui a dit : « Celui qui ne se perfectionne pas dans son état recule au lieu d'avancer ». Si des organismes tant internationaux que nationaux ont été créés à l'initiative de notre Commission, si des moyens adéquats à la lutte contre la criminalité ont été réalisés par nous, si la collaboration internationale existe, il se révèle à l'expérience que notre œuvre deviendrait rapidement rétrograde si elle ne se perfectionnait pas constamment, parce que les criminels internationaux ne cessent de rendre plus complexes et plus savantes leurs méthodes dolosives.

« Mais il y a une autre raison aux réunions

« annuelles. Tout notre système théorique et pratique est basé sur une compréhension et une confiance mutuelles. Confiance et com-



Le Bourgmestre de La Haye et le Président F.E. LOUWAGE

« préhension ne peuvent exister ou durer  
« entre Autorités de races différentes, de lan-  
« gues différentes, de mœurs et de pays diffé-  
« rents, si les délégués n'ont pas l'occasion de  
« se rencontrer, d'échanger des idées et de se  
« connaître. . .

« Voilà pourquoi j'estime, quant à moi, qu'il  
« est nécessaire que vous vous efforciez d'as-  
« sister, chaque année et où que ce soit, à nos  
« Assemblées générales, creuset où sont fon-  
« dues les idées divergentes parfois, les volon-  
« tés communes et les amitiés spontanées ou  
« de raison ».

Le Président remercie successivement les Nations Unies et M. Gros pour l'intérêt qu'ils portent à la C.I.P.C., M. L. Ducloux et son personnel, les Rapporteurs Généraux. Il poursuit :

« L'Assemblée Générale sera unanime éga-  
« lement pour adresser ses vifs remerciements  
« au Gouvernement des Pays-Bas, à M. le  
« Directeur Général de la police néerlandaise,  
« à M. le Dr Goosen et à tous ses adjoints,  
« pour l'aide matérielle qu'ils continuent à  
« nous accorder dans le fonctionnement de  
« l'office délégué, pour les efforts qu'ils ont  
« déployés dans l'organisation de ces deux  
« Conférences et pour l'affectueuse sollicitude  
« qu'ils ont pour nous ».

Il lance un dernier appel aux délégués en leur demandant de rallier de nouveaux Etats, pour renforcer sans cesse le prestige et l'efficacité de la Commission.

Le Président prononce alors, sous les applaudissements unanimes, la clôture de la 19<sup>e</sup> Assemblée Générale.



## Autour de la Conférence

Le 16 juin, à 14 h. 30, M. le Vice-Président Van Der Minne, Directeur Général de la Police Néerlandaise, a présidé à l'ouverture du Musée International des Faux, rattaché à l'office spécialisé de la C.I.P.C. contre le faux-monnayage.

Après avoir rappelé que c'est à l'Assemblée Générale de Berne en 1949, que la résolution d'établir un musée de documentation internationale de falsifications et contrefaçons a été prise, M. Van Der Minne précisa la signification de cette création : « Instruire l'enquêteur criminel, les banques nationales et les imprimeries d'Etat des méthodes de prévention et de recherches des falsifications ». Le but du Musée est aussi de « faire faire un nouveau pas pour une meilleure protection de

la Société contre les atteintes dans le domaine économique ». « Je vois dans la création de ce Musée de la C.I.P.C., a-t-il dit, la preuve de la collaboration internationale, toujours croissante en général, mais plus particulièrement en ce qui concerne la police ».

Le Directeur Général de la Police néerlandaise remit alors officiellement le Musée au Président de la C.I.P.C., donnant ainsi une preuve supplémentaire de la sollicitude des Pays-Bas aux activités et à l'œuvre de la Commission.

★

La délégation danoise a présenté, au cours de la 19<sup>e</sup> Assemblée Générale, un excellent

film sur le traitement et la rééducation des délinquants anormaux. Mettant en évidence les méthodes employées pour leur redonner le sens d'une vie normale et de travail, ce film fut particulièrement apprécié, et fait grandement honneur aux autorités danoises qui se sont penchées avec intelligence sur le problème de la délinquance des anormaux.

★

Ainsi qu'il arrive fréquemment lorsque des délégués venus de tous les points du monde se rassemblent, quelques-uns d'entre eux ne purent joindre La Haye en temps utile. C'est ainsi que l'on regretta l'absence de M. Maldonado Parilli (Vénézuéla) retenu au dernier moment à Caracas, de M. Derackchan (Iran), hospitalisé dans une clinique parisienne par une soudaine maladie.

Quant à M. J. West, représentant du Vice-Président J.E. Hoover, il fut rappelé à la fin de la première journée et il ne put assister qu'à la présentation des rapports d'activité, financier et sur la délinquance juvénile.

★

C'est à l'issue d'un diner offert par M. le Ministre de la Justice des Pays-Bas que les délégués apprirent la décision de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas d'élever à la dignité de Commandeur de l'Ordre d'Orange-Nassau le Président F.E. Louwage. C'était, certes, un hommage rendu à la C.I.P.C., mais c'était aussi un hommage à celui qui, sans relâche, lutte vaillamment depuis tant d'années contre la criminalité internationale.

★

Les deux conférences organisées par la C.I.P.C. donnèrent aux délégués l'occasion d'être les hôtes des trois grandes cités néerlandaises : La Haye, capitale administrative, Amsterdam, capitale politique et artistique, Rotterdam, capitale industrielle. Dans chacune de ces villes, ils furent accueillis par le bourgmestre et les autorités locales de police. Le Gouverneur de la province d'Utrecht les reçut égale-



ment dans le somptueux château du « Haar » situé dans un des coins les plus ravissants de la Hollande.

★

Les Pays-Bas ont payé un lourd tribut à la cause de la liberté au cours du dernier conflit mondial. Quinze mille de leurs patriotes furent fusillés à quelques kilomètres de La Haye, liés à quatre poteaux enfoncés dans le sable des dunes.

Le Comité Exécutif et les Vice-Présidents de la C.I.P.C. rendirent un hommage discret à tant de sacrifices, en allant s'incliner devant le monument commémoratif.

